

COVID-19

Le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île exprime des inquiétudes face à l'impact de la réouverture des établissements scolaires de son territoire

Montréal, le 15 janvier 2021 - Avec le retour en classe des élèves qui s'est amorcé le 7 janvier dernier, le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPI) exprime de vives inquiétudes face à la propagation du virus de la COVID-19 sur le territoire desservi par le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI).

Ces inquiétudes sont notamment fondées sur les constats rapportés par une équipe de recherche dans le récent rapport intitulé *Enfants, écoles et COVID-19 : le cas montréalais* (BIGNAMI, Simona et coll., 2021) indiquant que les écoles constituent un vecteur important de transmission de la COVID-19.

De plus, les taux de positivité rapportés par la Direction régionale de la santé publique de Montréal (DRSP) (dernière révision en date du 12 janvier 2021) démontrent que ceux-ci sont en augmentation et parmi les plus élevés à Montréal pour les arrondissements où sont situées les écoles du CSSPI.

Ces deux données conjuguées laissent présager une aggravation de la situation pour les communautés et pour les établissements scolaires desservis par le CSSPI.

Bien que la plupart des personnes enseignantes membres du SEPI préfèrent enseigner en présence de leurs élèves et les accompagner dans cette période difficile, celles-ci ne veulent cependant pas le faire au détriment de leur sécurité, de celle de leurs élèves, et de celle de l'ensemble de la communauté.

Ainsi, afin d'assurer un retour en classe sécuritaire, le SEPI souhaite voir des mesures supplémentaires mises en place dans les milieux scolaires desservis par le CSSPI, telles que le déploiement d'un mécanisme de dépistage accéléré ou encore de tests rapides dans les milieux scolaires les plus touchés de son territoire. Agir ainsi permettrait notamment d'identifier plus rapidement les personnes porteuses du virus évitant ainsi qu'ils ne contribuent à créer des foyers d'éclosion dans les écoles et la communauté.

Par ailleurs, le SEPI souhaite que le gouvernement du Québec alloue les ressources supplémentaires nécessaires au CSSPI afin de lui permettre d'accélérer la prise de mesures des concentrations de CO₂ dans chacun de ses bâtiments scolaires (action à prendre selon la directive sur la ventilation des installations scolaires du ministère de l'Éducation, janvier 2021). En procédant ainsi, les locaux d'enseignement qui ne répondent pas aux normes en vigueur au Québec pourraient être identifiés plus rapidement et des mesures correctives pourraient être prises plus tôt.

Le SEPI soutient que ces mesures contribueraient également à limiter le cycle d'ouverture et de fermeture des classes occasionnées par les cas de COVID-19, ce qui alourdit considérablement la tâche des enseignants et rend les apprentissages encore plus difficiles pour les élèves.

De surcroît, ces différentes mesures permettraient non seulement d'offrir un environnement plus sécuritaire pour les personnes fréquentant les milieux scolaires, mais aussi de limiter la transmission communautaire dans les territoires du CSSPI.

Le SEPÎ représente plus de 4600 enseignantes et enseignants des établissements primaires et secondaires ainsi que des centres de formation professionnelle (FP) et d'éducation des adultes (ÉDA) du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI) et a pour but de promouvoir et défendre les intérêts économiques, professionnels et sociaux de ses membres.

– 30 –

Source : Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ)

Renseignements : Serafino Fabrizi, président
514-645-4536
serafinofabrizi@sepi.qc.ca